

ME BERNASCONI avocat associé de
la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST
à BOURG EN BRESSE 9, AVENUE ALSACE LORRAINE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN DEUX LOTS

Lot un de la vente (lots 4 et 5 de la copropriété)

UNE CAVE ET DEUX APPARTEMENTS

Lot deux de la vente (lot 7 de la copropriété)

UN APPARTEMENT

SIS A OYONNAX (01100) 14 rue Pascal

SUR LES MISES à PRIX :

LOT UN DE LA VENTE : 20.000 €

LOT DEUX DE LA VENTE : 16.000 €

Outre charges, frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente

ADJUDICATION le MARDI 7 JANVIER 2025 à 14 HEURES

à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier

du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE

AU PALAIS DE JUSTICE

32 AVENUE ALSACE LORRAINE – 01000 BOURG EN BRESSE

Cette vente est poursuivie à la requête du **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES** de l'immeuble **14 RUE PASCAL – OYONNAX (01100)**. Représenté par son syndic en exercice la **SAS IMMO DE FRANCE**, identifiée sous le numéro **SIREN 391.634.912** et immatriculée au RCS de **BOURG EN BRESSE**, siège social à **BOURG EN BRESSE (01000)**, 7 Rue de la Grenouillère, représentée par ses dirigeants en exercice, domiciliés en cette qualité audit siège,

Créancier poursuivant ayant pour avocat Me **BERNASCONI** avocat associé de la **SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST**

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Sur la Commune d'OYONNAX (01100) 14 rue Pascal dans un ensemble immobilier en copropriété, cadastré :

Section AH Numéro 493 Lieudit « RUE PASCAL » pour 01a 74ca

LOT UN DE LA VENTE :

Lot 4 : au sous-sol UNE CAVE

Lot 5 : Etant ici précisé que ce lot a été divisé en deux appartements sans autorisation et sans demande de modification de l'EDD.

1^{er} APPARTEMENT (accès par l'intérieur de l'immeuble) : couloir, cuisine, salon, 2 chambres, un débarras et une salle de bain/WC. Superficie : 61,37 m². Loué : bail non communiqué

2^{ème} APPARTEMENT (accès par l'extérieur) : couloir, cuisine, salle d'eau/WC, salon et une chambre. Superficie : 41,03 m²

Occupé sans bail

LOT DEUX DE LA VENTE

Lot 7 : UN APPARTEMENT au 2^{ème} étage : salon, cuisine, une chambre, salle de bain/WC. Superficie : 40,62 m²

Loué (bail communiqué) pour un loyer mensuel charges comprises de 515 €.

Chauffage au gaz

Mauvais état général

Visite par la SELARL Véronique MONNET, Commissaire de Justice à OYONNAX : le mercredi 18 décembre 2024 de 11h à 12h

En conséquence après l'accomplissement des formalités légales, il sera procédé à l'adjudication des biens sus désignés en **DEUX LOTS** au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier près le Tribunal Judiciaire de **BOURG EN BRESSE**, 32 Avenue Alsace Lorraine à **BOURG EN BRESSE (01000)** le **MARDI 7 JANVIER 2025 à 14 HEURES** sur les mises à prix de **LOT UN DE LA VENTE : VINGT MILLE EUROS (20.000 €)**. **LOT DEUX DE LA VENTE : SEIZE MILLE EUROS (16.000 €)** Outre charges, frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE où il a été déposé ou au cabinet de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST.
Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au cabinet de Me J. BERNASCONI – Tél : 04.74.45.69.23 – courriel : saisie-immobiliere@bernasconi-avocats.com et via le site avoventes.fr
On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN.
Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de CARPA RHONE-ALPES, de 10% du montant de la mise à prix (consignation minimum de 3.000 €).

POUR EXTRAIT

ME BERNASCONI AVOCAT ASSOCIE DE LA SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST